



ORGANE DE CONSULTATION DU BASSIN DE MOBILITÉ DE CHARLEROI

Jeudi 2 décembre 2021
Séance électronique (COVID-19)
9h30-12h30

ORDRE DU JOUR

- 1. **Introduction** 5'
- 2. **Follow up des avis précédents de l'Organe** 5'
- 3. **Redéploiement réseau TEC**
 - 3.1. Réseau cible proposé pour la zone Nord-ouest de l'agglomération de Charleroi en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques) 30'
 - 3.2. Zone Plateau nord de Charleroi : diagnostic et kick off de l'étude de redéploiement ciblé 20'
 - 3.3. Report de l'étude de redéploiement de la zone « Chimay-Beaumont » et élargissement à Cerfontaine et à la liaison Chimay-Couvin de l'étude de redéploiement de la zone « Philippeville-Couvin » 20'
- 4. **Mises en œuvre du Plan transport détaillé TEC 2021-2022**
 - 4.1. Nouvelle étape d'amélioration de l'offre sur la ligne A (Charleroi sud – Aéroport) 10'
 - 4.2. Mise en service de la ligne Express E83 Gembloux-Charleroi 10'
 - 4.3. Reprise du R'bus en ligne publique 10'
- 5. **Réseau structurant ferroviaire : adaptations opérationnelles SNCB à court terme** 10'
- 6. **Accessibilité en transport public des sites touristiques** 20'
- 7. **Infrastructures de transport public** 20'



1. INTRODUCTION

1.1. TOUR DES PARTICIPANTS

Président: Loïc D’HAEYER

MEMBRES

- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- **SPW Mobilité et Infrastructures**
 - Autorité Organisatrice du Transport : Florianne MOSSOUX (secrétariat OCBM), Laurent DELAITE, Justine MARNEFFE, Marie BAUWELINCKX, Marie VIDOTTO (intervenants), Martin DUFLOU (directeur).
 - Direction des routes du Hainaut et du Brabant wallon: Jean-Luc GOSELIN (inspecteur général)
 - Direction des routes de Charleroi: Jean-Philippe BILLE (Directeur)
- **Opérateur de Transport de Wallonie (TEC)**
 - Didier GILSON (Directeur exécutif DT Charleroi)
 - Xavier ROBERT (Directeur opérationnel DT Charleroi)
 - Laurent GALLAND (Conseiller études/mobilité DT Charleroi)
 - Benoît VANDER PUTTEN (Direction générale)
- Cabinet du Ministre Philippe HENRY

INVITES

- **SPW Mobilité et Infrastructures**
 - Direction de la Planification de la Mobilité
 - Christiane CHERMANNE (gestionnaire en mobilité)
 - Charline MINON (gestionnaire en mobilité)
 - Alain PIRON (chef de programme bassins de mobilité)
 - Jérémy TOURNAY (plan urbain de mobilité)
- **Opérateur de Transport de Wallonie (TEC):**
 - Florence DEMACQ (Administratrice)
- **SNCB:** Mourad BAOUICHE
- **Représentants des usagers**
 - CAWAB: Mathieu ANGELO
 - Tous à pied: Anna TINEBRA
 - Navetteurs.be: Gianni TABBONE et Julien LAPORTE
- **Forem:** Marc VAERNEWYCK
- **Charleroi Métropole:** Anne TIMMERMANS et Laurent BLANCHART

2. FOLLOW-UP DES AVIS PRÉCÉDENTS DE L'ORGANE

2. FOLLOW-UP DES AVIS PRÉCÉDENTS DE L'ORGANE

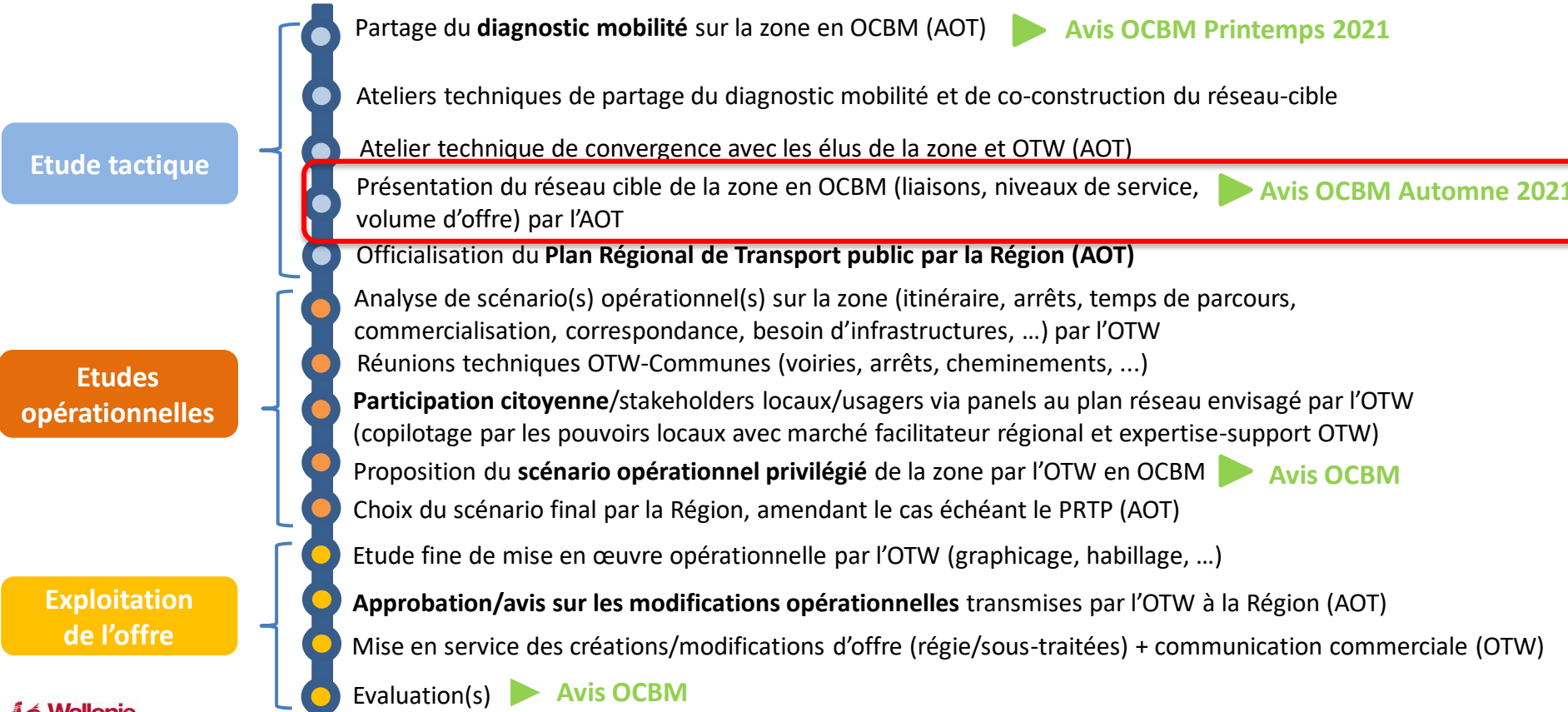
Des remarques
sur le document préparatoire transmis ?

3. REDÉPLOIEMENT RÉSEAU TEC

3.1. RÉSEAU CIBLE PROPOSÉ POUR LA ZONE NORD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION DE CHARLEROI EN VUE DE L'ÉDITION DU PLAN RÉGIONAL DE TRANSPORT PUBLIC (AMBITIONS TACTIQUES)

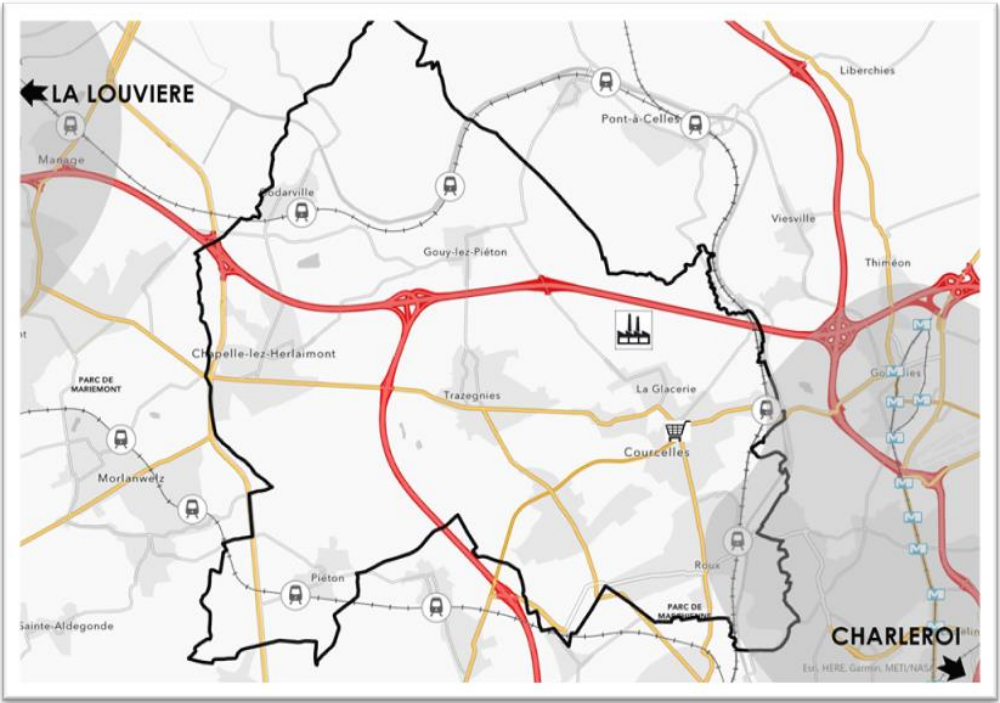
Pour avis, document préparatoire transmis

3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD OUEST DE CHARLEROI

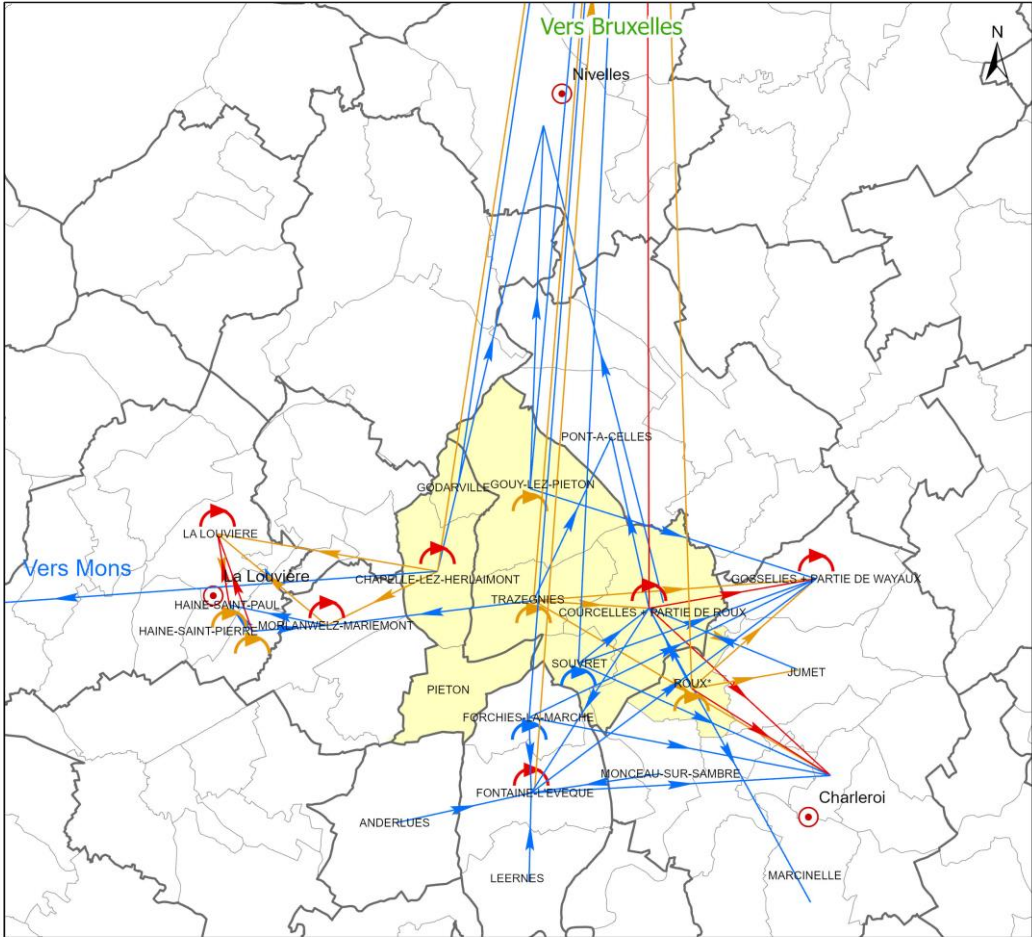


3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD OUEST DE CHARLEROI - PÉRIMÈTRE

	Zone de redéploiement	Wallonie	Rapport situation actuelle de la zone de redéploiement /situation actuelle Wallonie
Emplois			
Nombre d'emplois	9089	1.145.273	0,79%
Densité d'emploi	133	68	
Population			
Nombre d'habitants	54.985	3.645.243	1,51%
Densité population (hab/km²)	806	216	



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD OUEST DE CHARLEROI – FLUX



Zone de Courcelles

Flux de déplacements
du lieu de résidence
vers le lieu de travail
ou vers
l'école secondaire

- Pôle (SDT)
- Limite communale
- Ancienne commune étudiée
- Limite ancienne commune

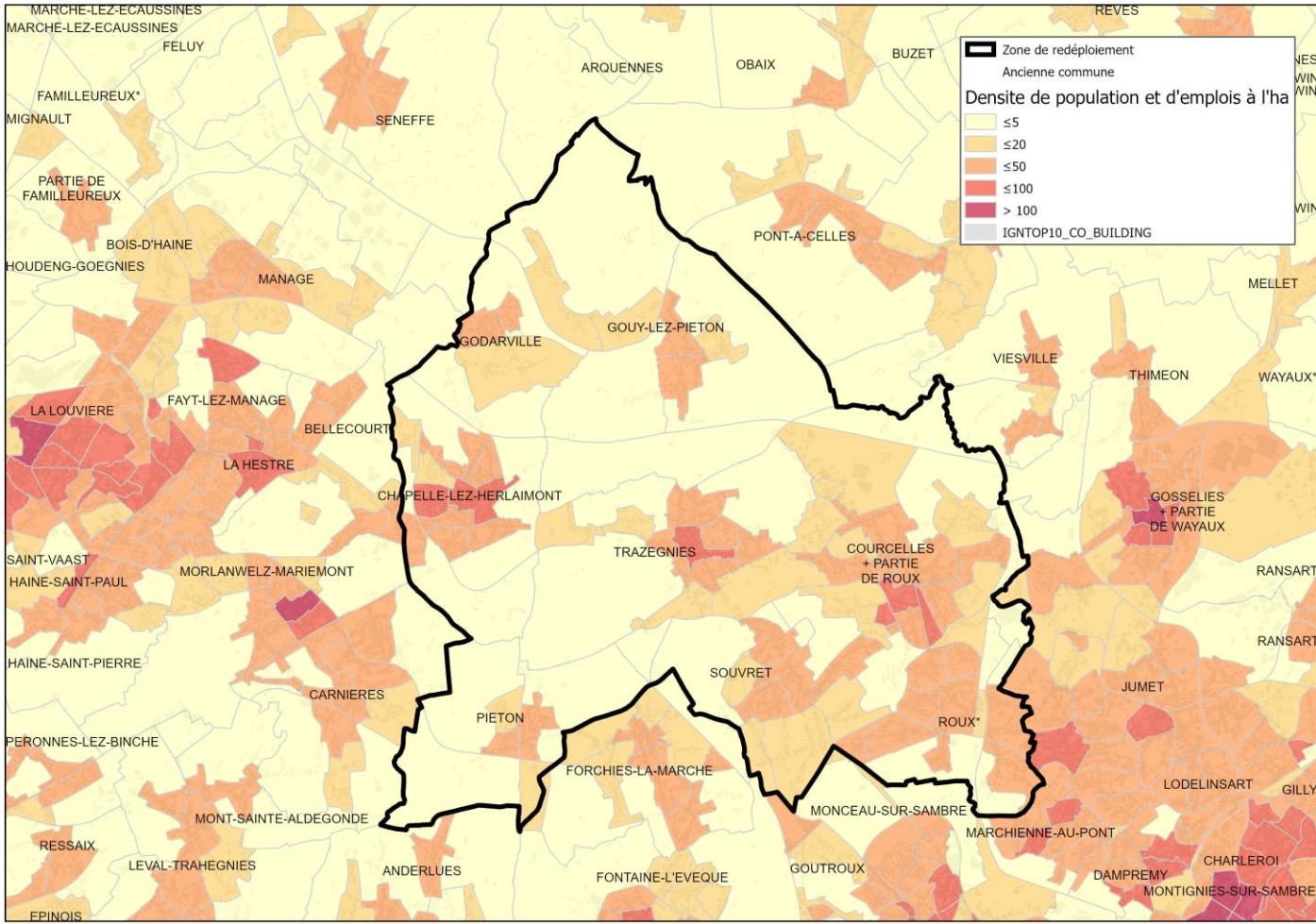
Nombre de déplacements

- 100 - 199
- 200 - 499
- > 500

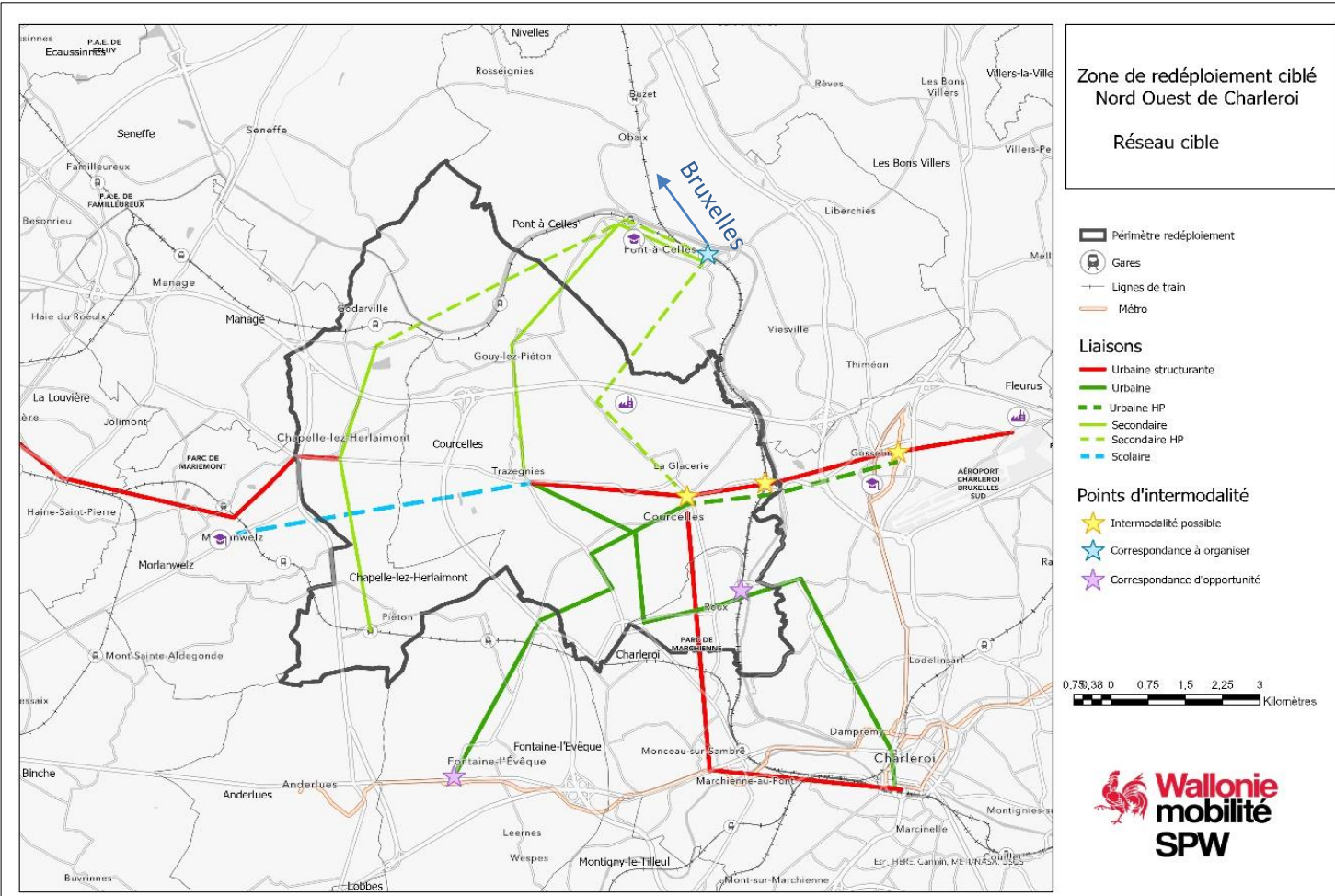


Sources: FWB (2019-2020),
SPF Economie (Census 2011)
Carte réalisée par le SPW - AOT

3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE N-O DE CHARLEROI – DENSITÉ TERRITORIALE



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD-OUEST DE CHARLEROI – RÉSEAU CIBLE



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD-OUEST DE CHARLEROI – RÉSEAU CIBLE

Liaisons urbaines structurantes

Liaisons urbaines

Liaisons secondaires

Liaisons secondaires HP

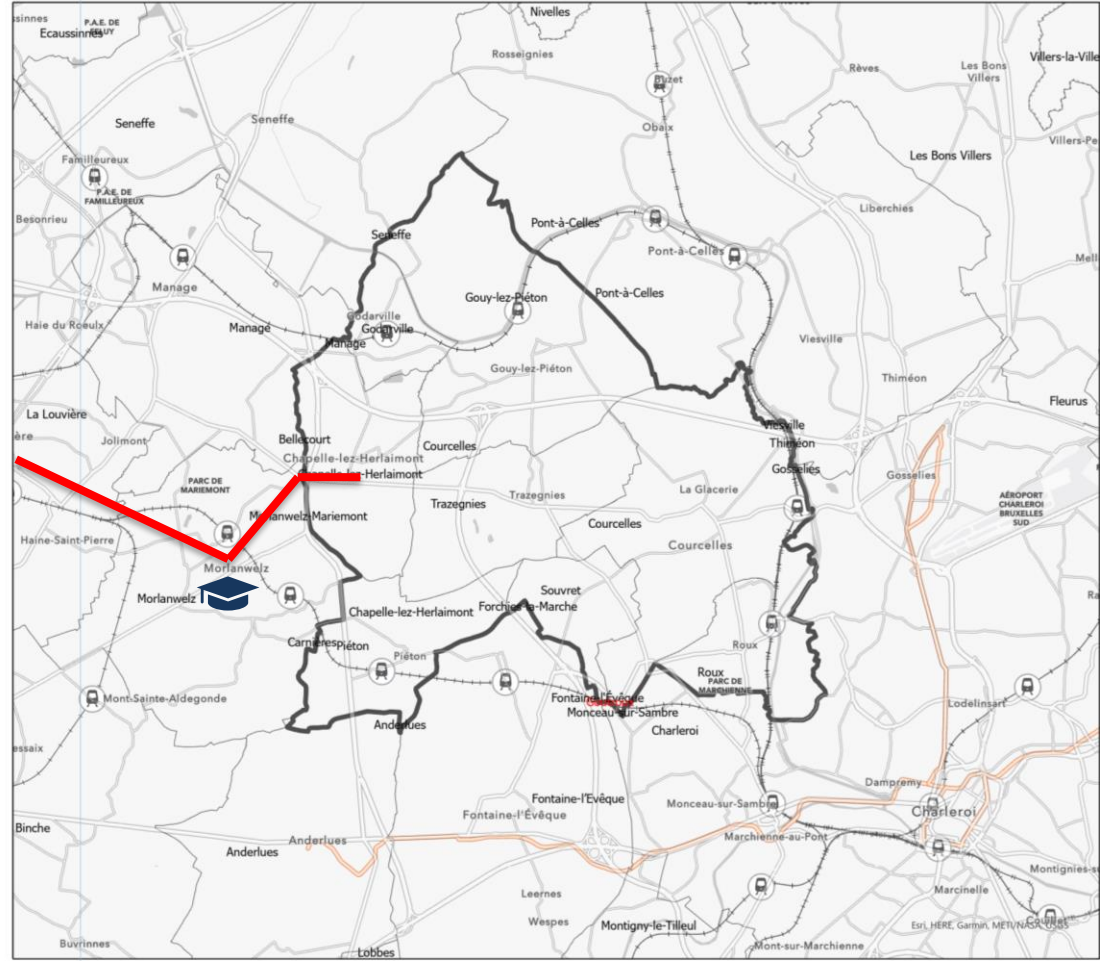
Liaisons scolaires

- Rapide (min 20 km/h)
- Sur voiries principales, itinéraire simple et direct
- Fréquences élevée (*SRM : « entre 2 et 4 bus /heure pour les faubourg et proches banlieue »*)
- Circulent à toutes les périodes
- Amplitude horaire élevée

LIAISON LA LOUVIÈRE – MORLANWELZ - CHAPELLE

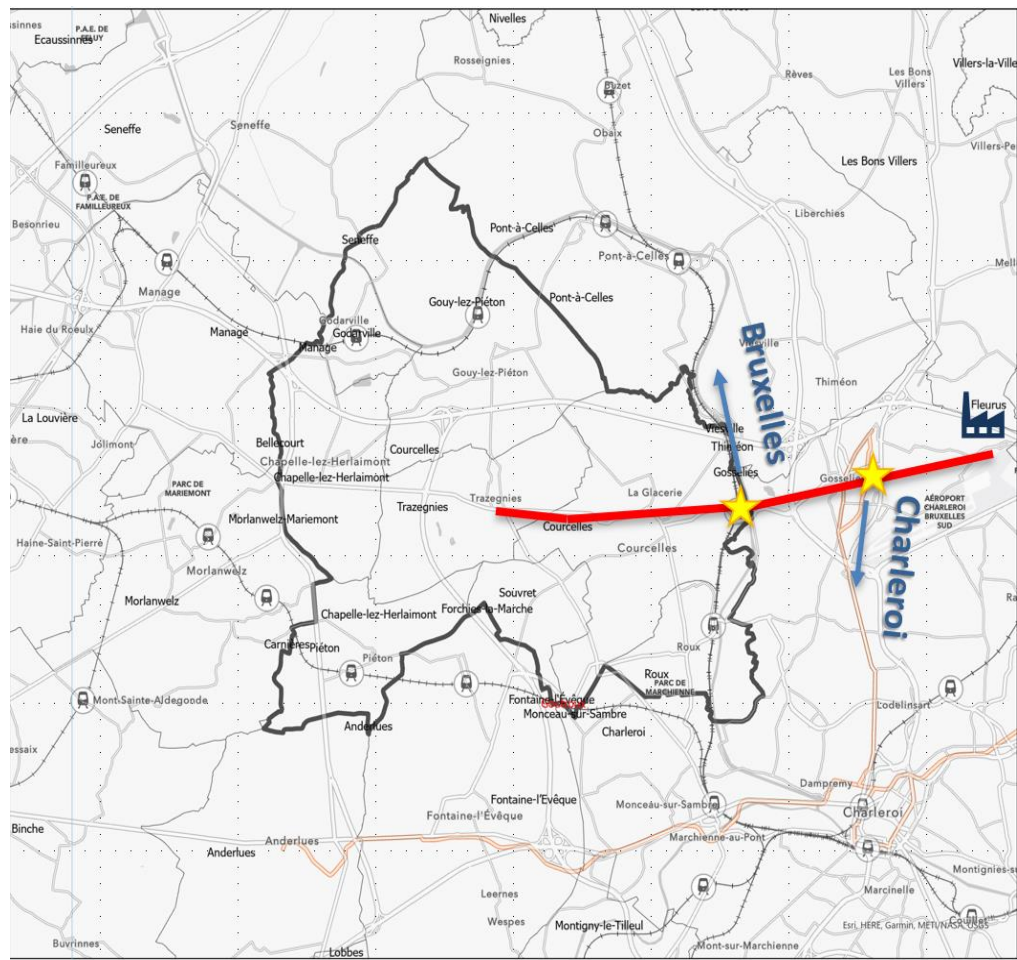
Liaison	La Louvière - Morlanwelz - Chapelle
Hiérarchisation	Urbaine structurante
Amplitude horaire (période scolaire)	5h - 23h
Jour de semaine (scolaire)	4 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et en soirée
Jour de semaine (vacances)	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir
Samedi	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin
Dimanche	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée
Correspondance	/

Résultats étude OD et évaluation de la ligne 82 « Mons – La Louvière – Morlanwelz – Trazegnies » prévue en 2022 pourrait amener évolution réseau cible.



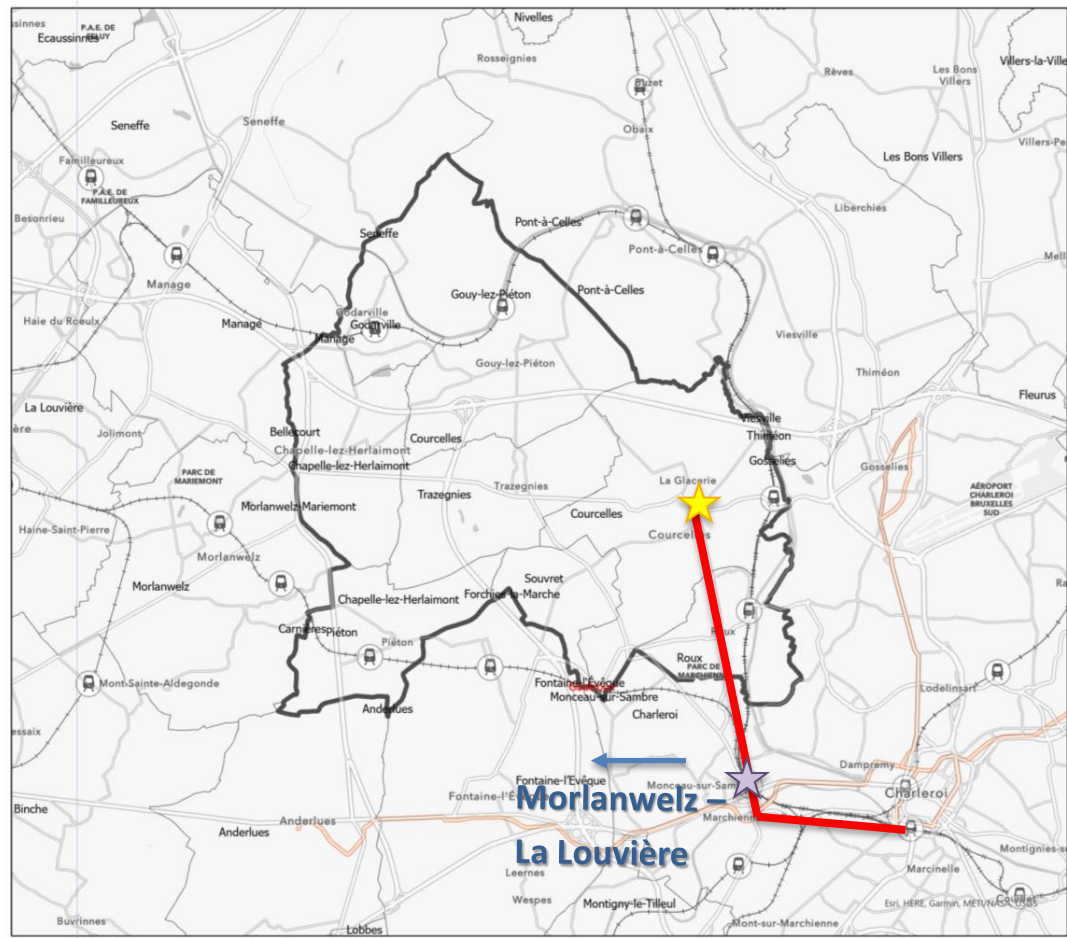
LIAISON TRAZEGNIES – COURCELLES – GOSSELIES – BIOPARK

Liaison	Trazegnies - Courcelles - Gosselies - (Biopark)
Hiérarchisation	Urbaine structurante
Amplitude horaire (période scolaire)	5h - 23h
Jour de semaine (scolaire)	4 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et en soirée prolongation jusqu'au biopark
Jour de semaine (vacances)	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir Prolongation jusqu'au biopark
Samedi	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin
Dimanche	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée
Correspondance	Intermodalité possible à Gosselies avec le Metro vers Charleroi et en gare de Courcelles Motte avec le train vers Bruxelles



LIAISON COURCELLES – ROUX – MARCHIENNE AU PONT – (CHARLEROI)

Liaison	Courcelles - Roux - Marchienne au Pont - Charleroi
Hierarchisation	Urbaine structurante
Amplitude horaire (période scolaire)	5h - 23h
Jour de semaine (scolaire)	4 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et en soirée
Jour de semaine (vacances)	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir
Samedi	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus/h/sens tot le matin
Dimanche	2 bus/h/sens en journée 1 bus/h/sens tot le matin et en soirée
Correspondance	Inte modalité possible à Courcelles avec la ligne urbaine structurante "Trazegnies - Courcelles - Gosselies" Correspondance d'opportunité en gare de Marchienne-au-Pont vers Morlanwelz et La Louvière



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD-OUEST DE CHARLEROI – RÉSEAU CIBLE

Liaisons urbaines structurantes

Liaisons urbaines

Liaisons secondaires

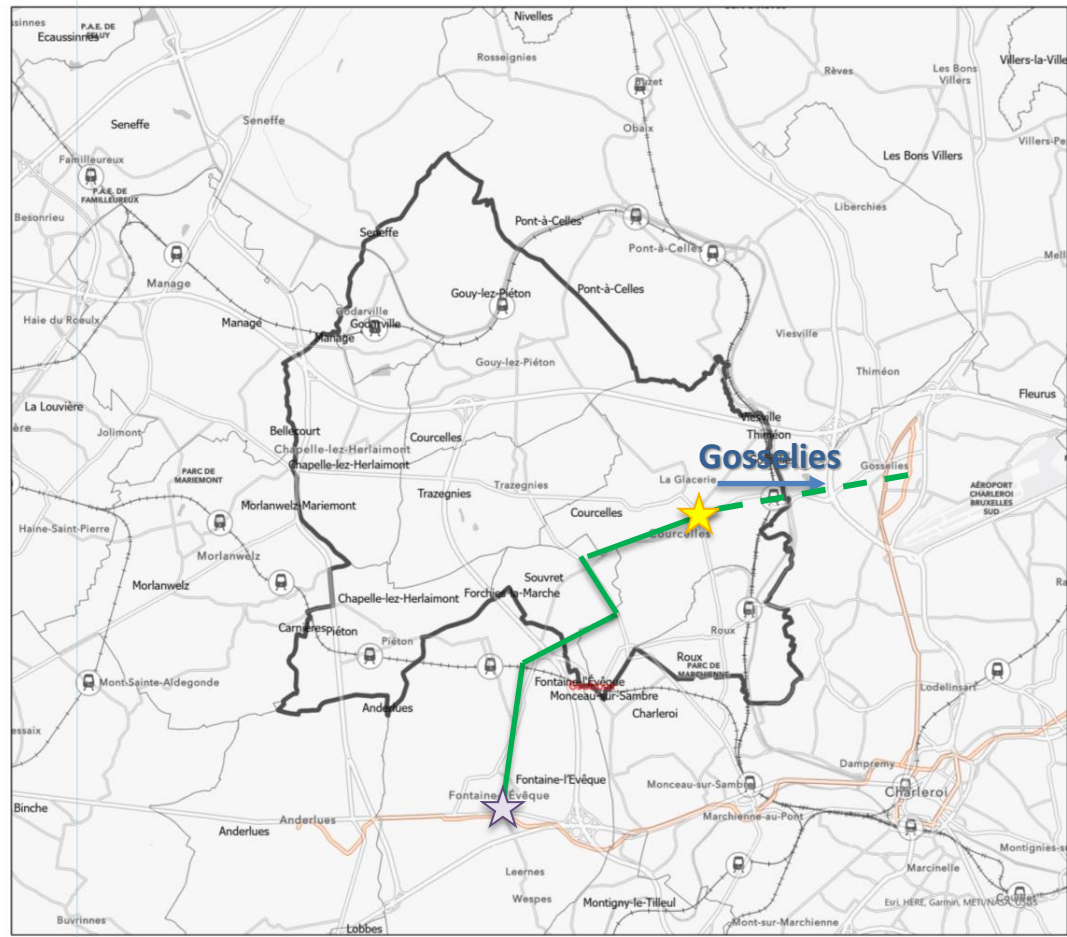
Liaisons secondaires HP

Liaisons scolaires

- Desserte fine des quartiers
- Complètent le réseau urbain structurant
- Circulent à toutes les périodes
- Amplitude horaire élevée

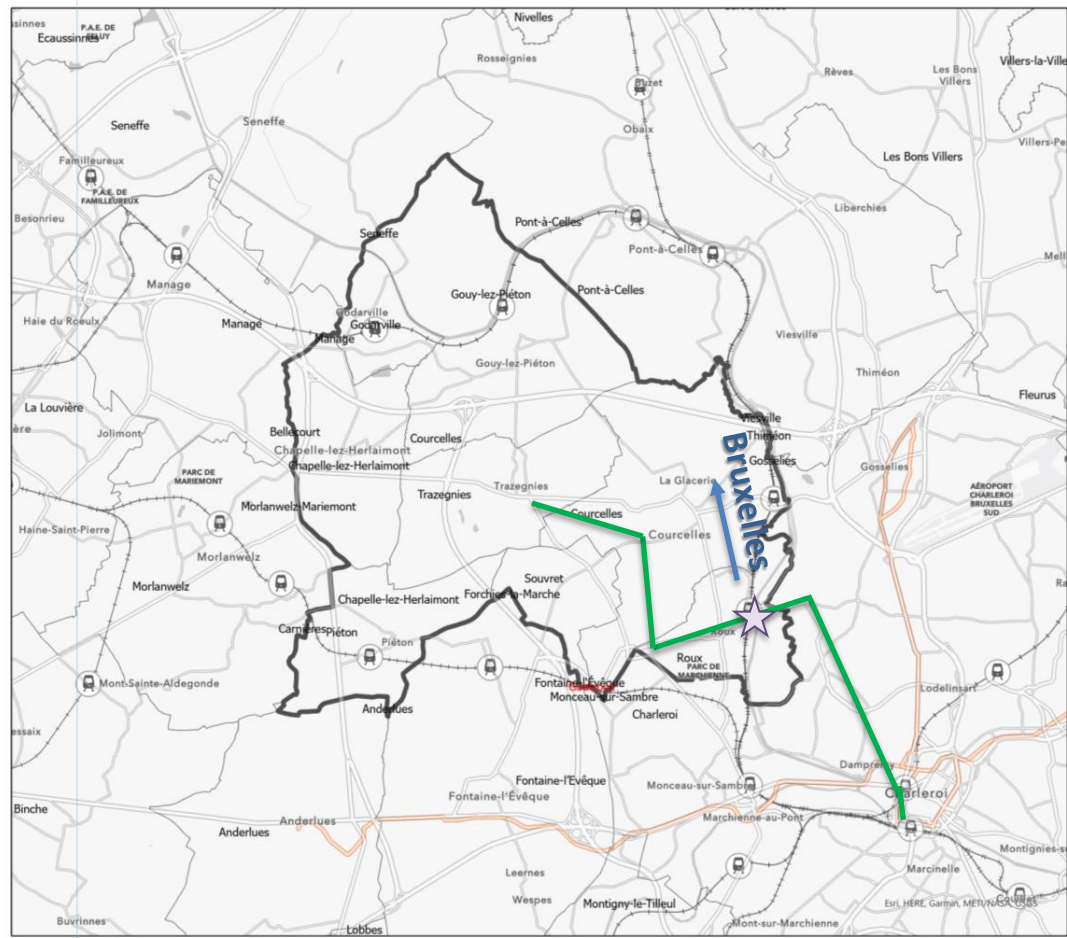
LIAISON COURCELLES – ROUX – MARCHIENNE AU PONT – (CHARLEROI)

Liaison	Fontaine l'Eveque - Souvret - Courcelles - (Gosselies)
Hiérarchisation	Urbaine
Amplitude horaire (période scolaire)	5h - 23h
Jour de semaine (scolaire)	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir prolongation jusqu'à Gosselies en HP
Jour de semaine (vacances)	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir . Prolongation jusqu'à Gosselies en HP
Samedi	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin
Dimanche	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée
Correspondance	Intermodalité possible à Courcelles avec la ligne urbaine structurante "Trazegnies - Courcelles - Gosselies" Correspondance d'opportunité avec le Metro à Fontaine l'Evêque



LIAISON COURCELLES – SOUVRET – ROUX – CHARLEROI

Liaison	Trazegnies - Courcelles - Souvret - Roux - Charleroi
Hiérarchisation	Urbaine
Amplitude horaire (période scolaire)	5h - 23h
Jour de semaine (scolaire)	2 bus/h/sens en journée 1 bus /h/sens tot le matin et en soirée
Jour de semaine (vacances)	2 bus/h/sens en journée 1 bus /h/sens tot le matin et en soirée
Samedi	2 bus/h/sens en journée 1 bus /h/sens tot le matin et en soirée
Dimanche	1 bus/h/sens
Correspondance	Correspondance d'opportunité en gare de Roux avec le train vers Bruxelles



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD-OUEST DE CHARLEROI – RÉSEAU CIBLE

Liaisons urbaines structurantes

Liaisons urbaines

Liaisons secondaires

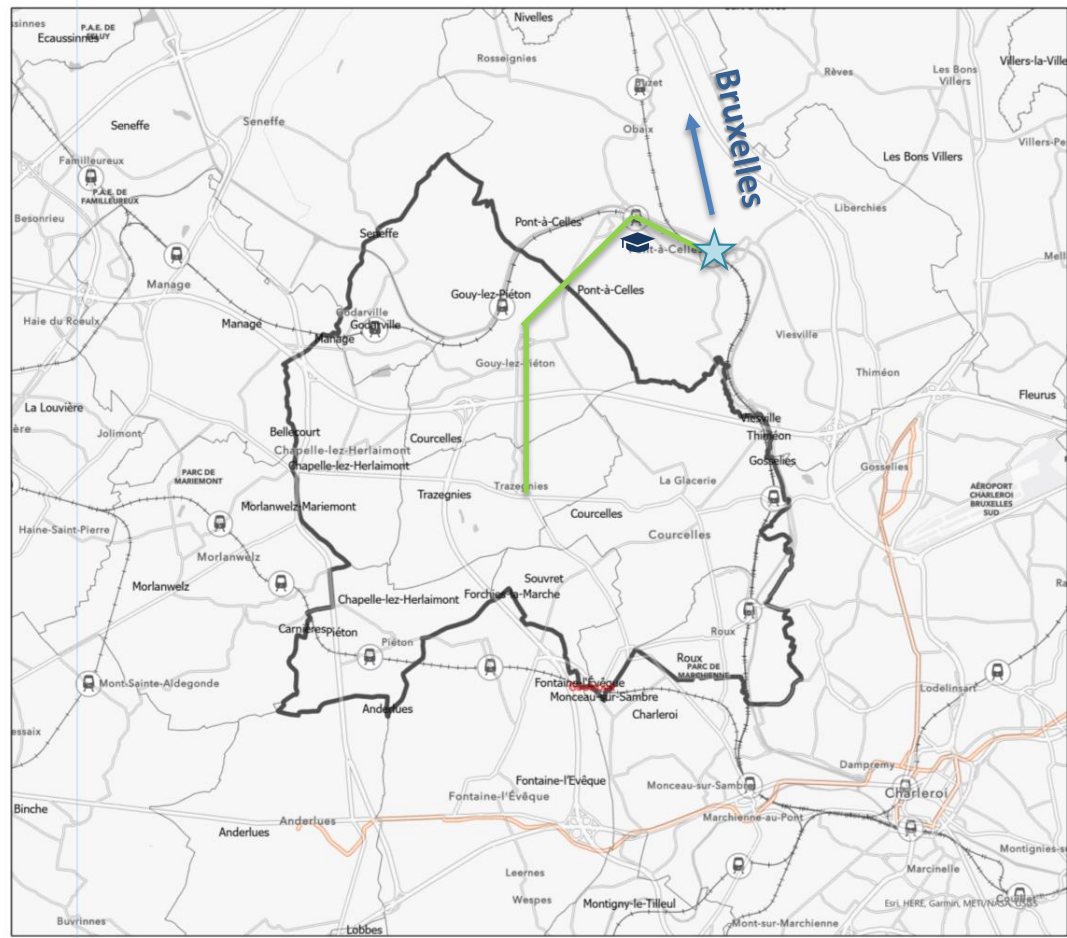
Liaisons secondaires HP

Liaisons scolaires

- Desserte des zones rurales
- Sur voirie communale
- Desserte fine
- Circule à toute les périodes, fréquence adaptée au potentiel

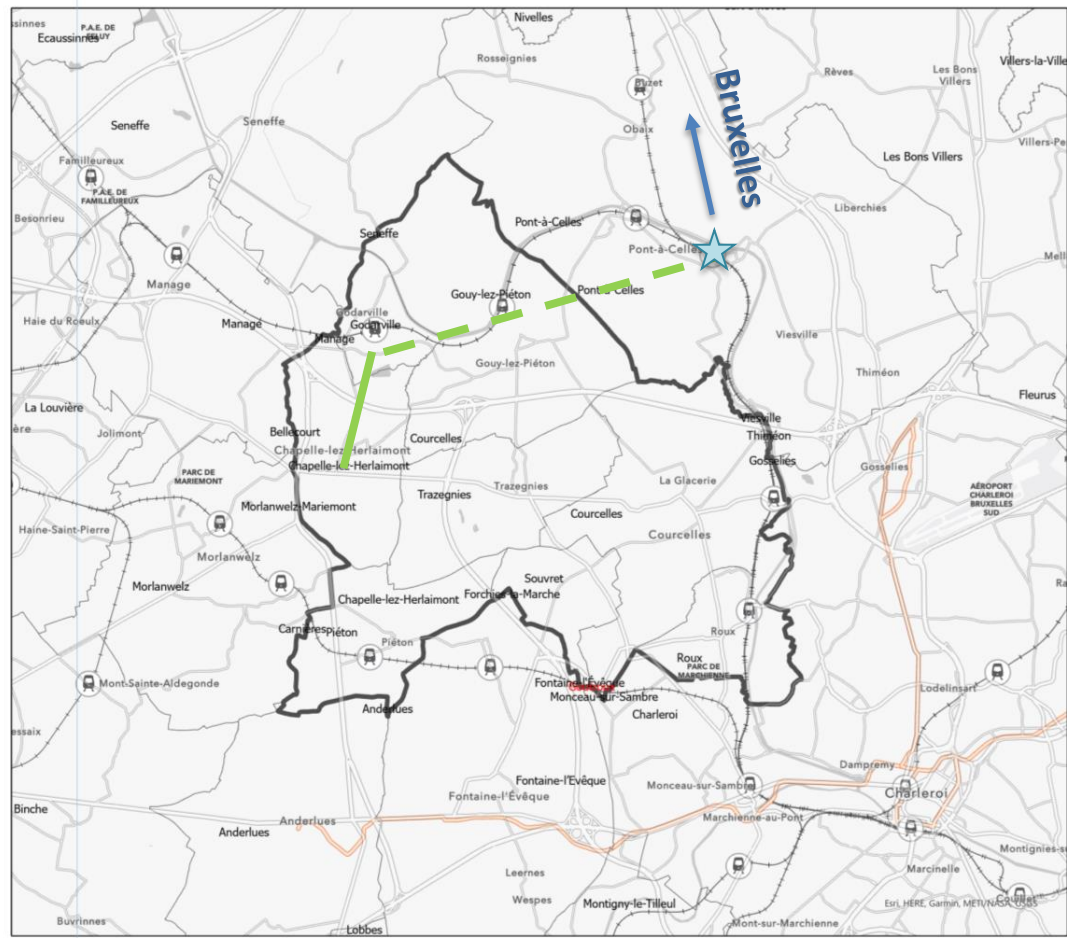
LIAISON TRAZEGNIES – PONT À CELLES – LUTTRE

Liaison	Trazegnies - Pont à Celles - Luttre
Hiérarchisation	Secondaire
Amplitude horaire (période scolaire)	6h - 20h
Jour de semaine (scolaire)	2 bus/h/sens en HP 1 bus/h/sens en HC
Jour de semaine (vacances)	1 bus/h/sens
Samedi	1 bus/h/sens entre 7h et 19h
Dimanche	1 bus/2 h/sens entre 8h et 18h
Correspondances	Correspondance à organiser à Luttre avec le train depuis/vers Bruxelles



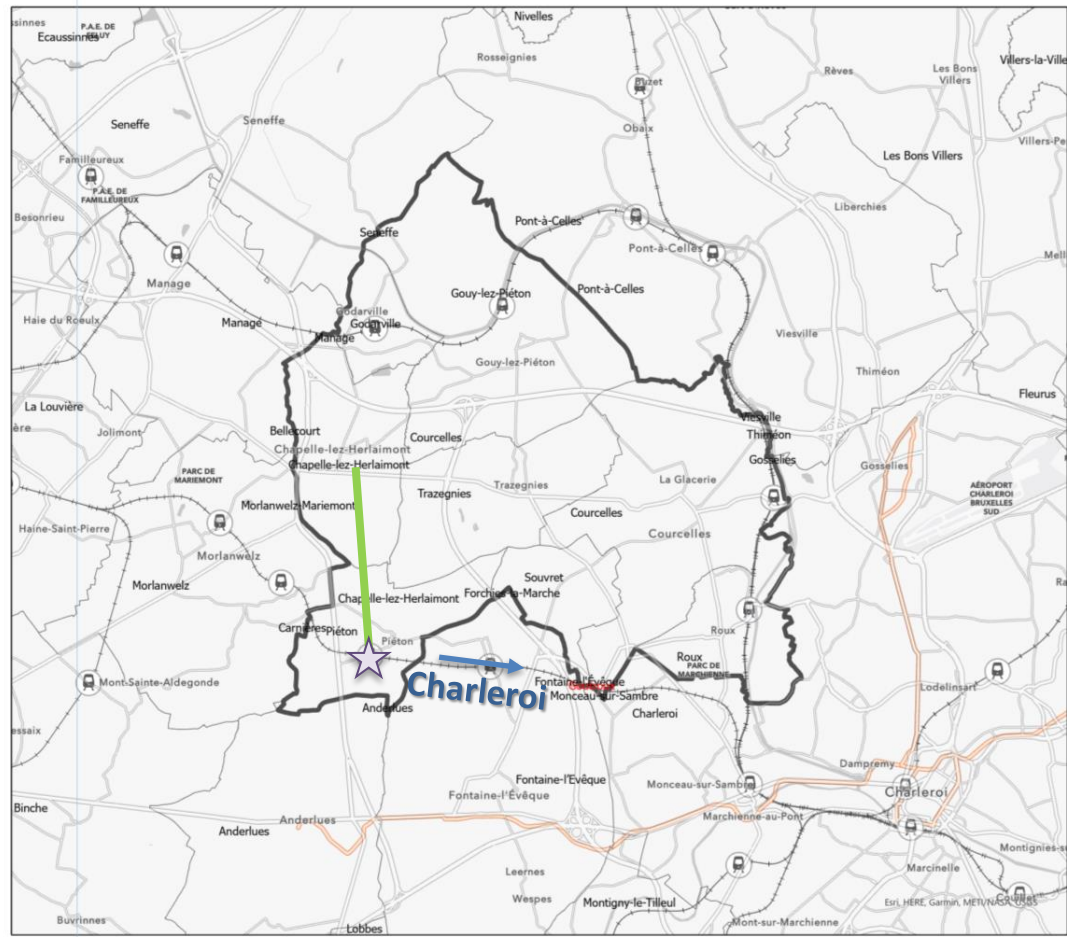
LIAISON CHAPPELLE- LEZ-HERLAIMONT – GODARVILLE – (LUTTRE)

Liaison	Chapelle - Godarville - (Luttre)
Hiérarchisation	Secondaire
Amplitude horaire (période scolaire)	6h - 20h
Jour de semaine (scolaire)	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/ sens en HC
Jour de semaine (vacances)	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/sens en HC
Samedi	1bus/2h/sens
Dimanche	/
Correspondance	Correspondance à organiser à Luttre avec le train depuis/vers Bruxelles



LIAISON CHAPPELLE- LEZ-HERLAIMONT – PIETON

Liaison	Chapelle - Pieton
Hiérarchisation	Secondaire
Amplitude horaire (période scolaire)	6h - 20h
Jour de semaine (scolaire)	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/sens en HC
Jour de semaine (vacances)	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/sens en HC
Samedi	1 bus/2h/sens
Dimanche	/
Correspondance	Correspondance d'opportunité en gare de Pieton avec le train vers Charleroi



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD-OUEST DE CHARLEROI – RÉSEAU CIBLE

Liaisons urbaines structurantes

Liaisons urbaines

Liaisons secondaires

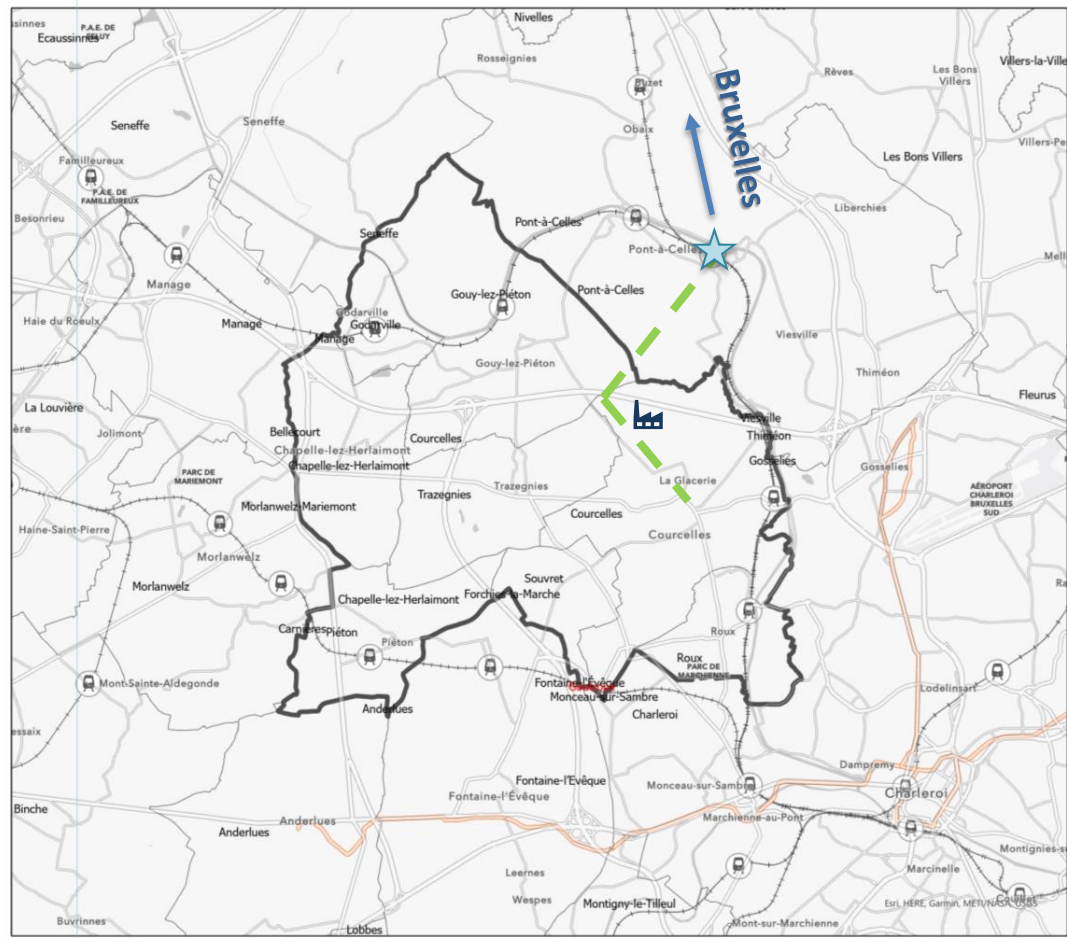
Liaisons secondaires HP

Liaisons scolaires

- Circulent uniquement en heures de pointes (en période scolaire et en période de vacances)

LIAISON – LUTTRE – PAE LA GLACERIE – COURCELLES

Liaison	Courcelles - PAE Courcelles - Luttre
Hiérarchisation	Secondaire HP
Amplitude horaire (période scolaire)	HP
Jour de semaine (scolaire)	5 passages/jours/sens
Jour de semaine (vacances)	5 passages/jours/sens
Samedi	/
Dimanche	/
Correspondance	Correspondance à organiser à Luttre avec le train depuis et vers Bruxelles



3.1. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ ZONE NORD-OUEST DE CHARLEROI – RÉSEAU CIBLE

Liaisons urbaines structurantes

Liaisons urbaines

Liaisons secondaires

Liaisons secondaires HP

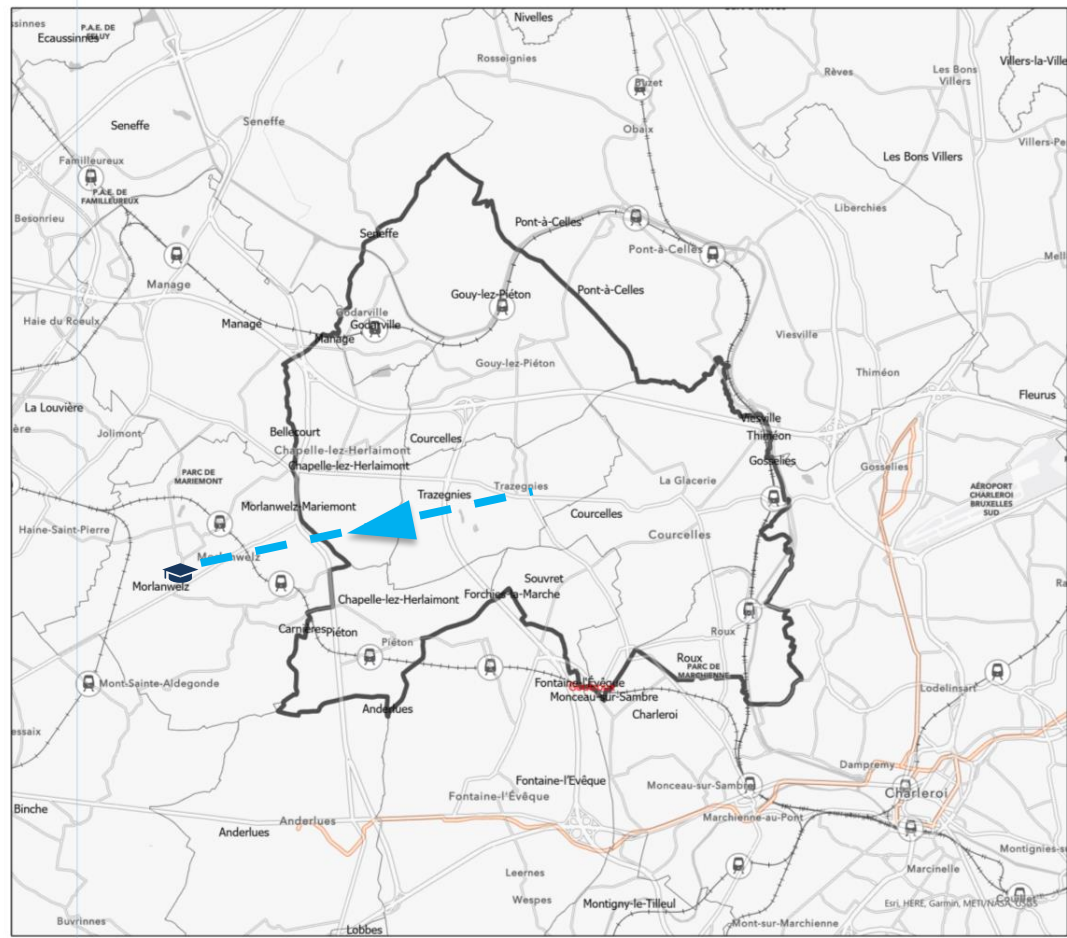
Liaisons scolaires

- Circulent uniquement en heures de pointes en période scolaire là où il n'y a pas de liaison régulière

LIAISON – TRAZEGNIES – MORLANWELZ

Liaison	Trazegnies - Morlanwelz
Hiérarchisation	Scolaire
Amplitude horaire (période scolaire)	HP
Jour de semaine (scolaire)	1 bus/j le matin vers Morlanwelz 1 bus/jour le soir vers Trazegnies
Jour de semaine (vacances)	/
Samedi	/
Dimanche	/
Correspondance	/

Résultats étude OD et évaluation de la ligne 82 « Mons – La Louvière – Morlanwelz – Trazegnies » prévue en 2022 pourrait amener évolution réseau cible.



NIVEAUX DE SERVICES

Liaison	Hiérarchisation	Amplitude h	Jour de semaine (scolaire)	Jour de semaine (vacances)	Samedi	Dimanche	Correspondances
La Louvière - Morlanwelz - Chapelle	Urbaine structurante	5h - 23h	4 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et en soirée	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée	/
Trazegnies - Courcelles - Gosselies - (Biopark)	Urbaine structurante	5h - 23h	4 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et en soirée prolongation jusqu'au biopark	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir Prolongation jusqu'au biopark	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée	Processus de redéploiement de l'offre (art. 19 du CSP) : zone NO de Charleroi
Courcelles - Roux - Marchienne au Pont - Charleroi	Urbaine structurante	5h - 23h	4 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et en soirée	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée	Secondaire HP
Fontaine l'Eveque - Souvret - Courcelles - (Gosselies)	Urbaine	5h - 23h	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir prolongation jusqu'à Gosselies en HP	3 bus/h/sens en journée 2 bus/h/sens tot le matin et tard le soir . Prolongation jusqu'à Gosselies en HP	2 bus/h/sens en journée et en soirée 1 bus /h/sens tot le matin	2 bus/h/sens en journée 1bus/h/sens tot le matin et en soirée	Bidirectionnelle
Trazegnies - Courcelles - Souvret - Roux - Charleroi	Urbaine	5h - 23h	2 bus/h/sens en journée 1 bus /h/sens tot le matin et en soirée	2 bus/h/sens en journée 1 bus /h/sens tot le matin et en soirée	2 bus/h/sens en journée 1 bus /h/sens tot le matin et en soirée	1 bus/h/sens	Correspondance d'opportunité en gare de Roux avec le train vers Bruxelles
Trazegnies - Pont à Celles - Luttre	Secondaire	6h - 20h	2bus/h/sens en HP 1 bus/h/sens en HC	1 bus/h/sens	1 bus/h/sens entre 7h et 19h	1 bus/2 h/sens entre 8h et 18h	/
Chapelle - Godarville - (Luttre)	Secondaire	6h - 20h	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/ sens en HC	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/sens en HC	1bus/2h/sens	/	Desserte fine
Chapelle - Pieton	Secondaire	6h - 20h	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/sens en HC	1 bus/h/sens en HP, 1bus/2h/sens en HC	1 bus/2h/sens	/	Pôle scolaire de Pont-à-Celles PAE de Courcelles
Trazegnies - Morlanwelz	Scolaire	HP	1 bus/j le matin vers Morlanwelz 1 bus/jour le soir vers Trazegnies	/	/	/	/
Courcelles - PAE Courcelles - Luttre	Secondaire HP	HP	5 passages/jours/sens	5 passages/jours/sens	/	/	Correspondance à organiser à Luttre avec le train depuis et vers Bruxelles

3.1. PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT suite aux ateliers de co-construction menés depuis mi-2021.

Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la Nord-Ouest de Charleroi afin de permettre à l'OTW de piloter la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone en vue d'en présenter le résultat (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de leur mise en oeuvre lors de la session d'automne 2022 de l'OCBM de Charleroi.

L'Organe prend acte que l'échéance est à confirmer sur base de l'intention du Ministre Henry que soit organisé, en coordination avec les Communes concernées, une démarche d'information publique et de participation citoyenne, avant validation d'un scénario final de redéploiement à mettre en oeuvre par l'OTW.

3.2. ZONE PLATEAU NORD DE CHARLEROI : DIAGNOSTIC ET KICK OFF DE L'ÉTUDE DE REDÉPLOIEMENT CIBLÉ

Pour avis, document préparatoire transmis

3.2. ZONE PLATEAU NORD DE CHARLEROI


PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

	Zone de redéploiement	Wallonie	Rapport situation actuelle de la zone de redéploiement /situation actuelle Wallonie
Emplois (2011)			
Nombre d'emplois	14.112	1.145.273	1,23%
Densité d'emploi (emplois/km²)	829	68	
Population (2019)			
Nombre d'habitants	10.542	3.645.243	0,29 %
Densité population (hab./km²)	619	216	
Offre de bus actuelle			
Km /an	1.075.368	91.604.883	1,17 %

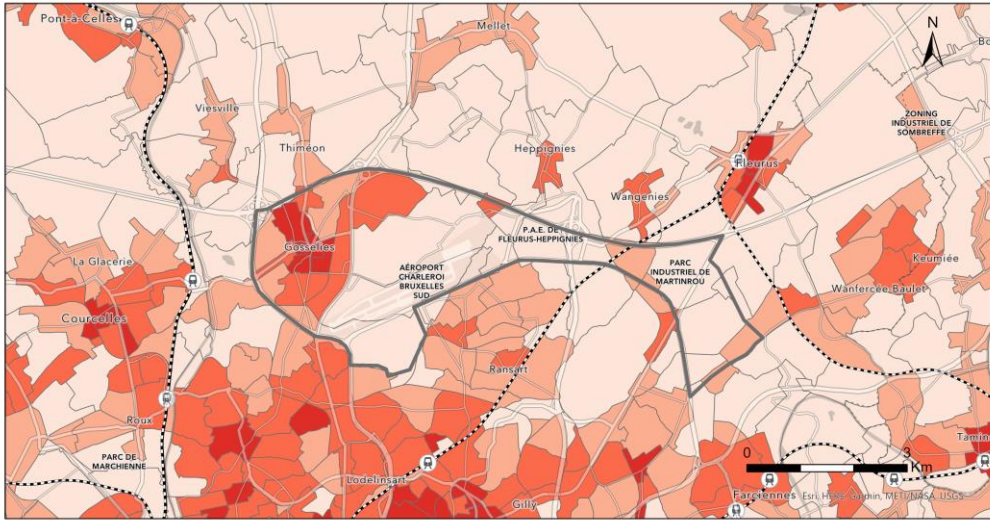
Zone de l'aéroport de Charleroi

Densité territoriale

Périmètre de redéploiement
 Gare
 Réseau ferroviaire
 Densité de population et d'emploi par ha
 ≤10
 ≤25
 ≤50
 ≤150
 >150



Sources: Statbel 2019, Censur 2011
Carte réalisée par le SPW - AOT



3.2. ZONE PLATEAU NORD DE CHARLEROI

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Déplacements domicile - travail / école secondaire depuis et vers les anciennes communes de la zone de l'aéroport de Charleroi

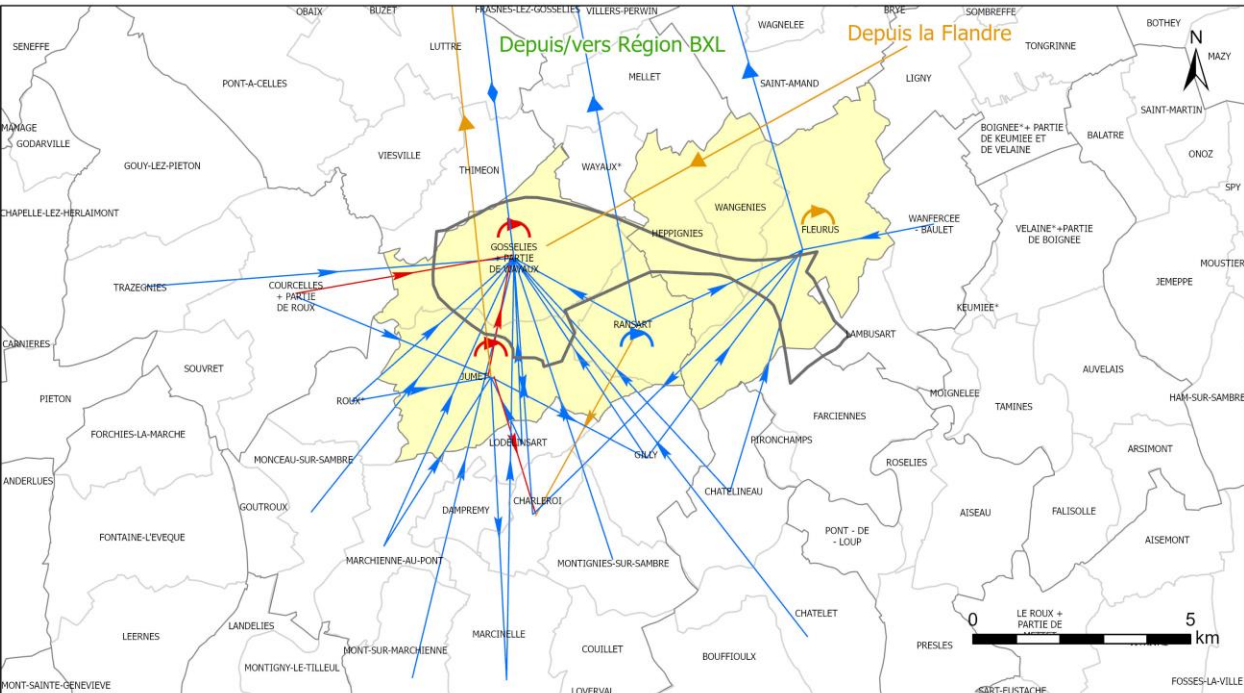
- Limite communale
- Ancienne commune
- Ancienne commune étudiée
- Limite zone aéroport

Nombre de personnes

- ▶ 200 - 499
- ▶ 500 - 999
- ▶ > 1000

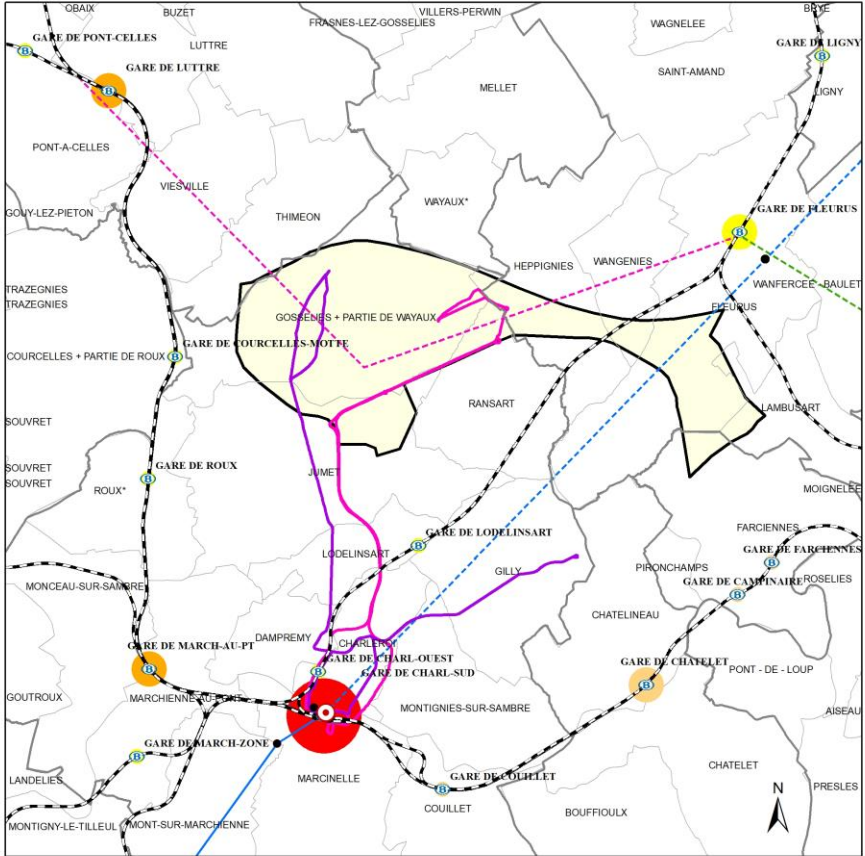


Source: Census 2011, FWB 2020
Carte réalisée par le SPW - AOT



3.2. ZONE PLATEAU NORD DE CHARLEROI

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Réseau structurant Aéroport de Charleroi

Limites administratives

- Périmètre de redéploiement
- Commune
- Ancienne commune

Pôles territoriaux

- Pôle (SDT)

Réseau structurant intercommunal

- Ⓢ Gare SNCB
- Réseau ferroviaire
- Arrêt Express
- Réseau structurant Express - existant
- - - Réseau structurant Express - en projet
- - - Liaison principale intercommunale - en projet
- - - Ligne principale aéroport - existante
- - - Ligne principale aéroport - en projet
- Ligne de métro

Offre ferroviaire

Nombre de passages/jour (JS - 2018)

- 0 - 49
- 50 - 99
- 100 - 249
- 250 - 500

Nombre de montées/jour (JS - 2018)

- 10 001 - 22 000
- 3 001 - 10 000
- 251 - 3 000
- 0 - 250

0 5 km

Date: Novembre 2021
 Source: SNCB (2018) - AOT 2021
 Carte réalisée par le SPW - AOT

3.2. ZONE PLATEAU NORD DE CHARLEROI – PLANNING

Etude tactique

Partage du **diagnostic mobilité** sur la zone en OCBM (AOT) ► **Avis OCBM Automne 2021**

Ateliers techniques de partage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible

Atelier technique de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ► **Avis OCBM Printemps 2021**

Officialisation du **Plan Régional de Transport public par la Région (AOT)**

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) sur la zone (itinéraire, arrêts, temps de parcours, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, ...) par l'OTW

Réunions techniques OTW-Communes (voiries, arrêts, cheminements, ...)

Participation citoyenne/stakeholders locaux/usagers via panels au plan réseau envisagé par l'OTW (copilotage par les pouvoirs locaux avec marché facilitateur régional et expertise-support OTW)

Proposition du **scénario opérationnel privilégié** de la zone par l'OTW en OCBM ► **Avis OCBM**

Choix du scénario final par la Région, amendant le cas échéant le PRTP (AOT)

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...)

Approbation/avis sur les modifications opérationnelles transmises par l'OTW à la Région (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluation(s) ► **Avis OCBM**

3.2. PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

L'Organe prend connaissance du périmètre d'étude et du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport pour la zone de redéploiement ciblé du Plateau Nord de Charleroi et le partage.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Charleroi et Fleurus) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone Plateau Nord de Charleroi, et de présenter pour avis le réseau cible de la zone (ambitions tactiques) lors de la session de printemps 2022 afin de permettre à l'OTW, sur base du Plan Régional de Transport Public qui sera émis sur cette base, de piloter la phase d'études opérationnelles d'évolution de son réseau, en cohérence avec l'évolution du réseau TEC depuis la zone NO de Charleroi et la création des deux nouvelles liaisons depuis Fleurus et Luttre vers l'aéroport.

3.3. REPORT DE L'ÉTUDE DE REDÉPLOIEMENT DE LA ZONE « CHIMAY-BEAUMONT » ET ÉLARGISSEMENT À CERFONTAINE ET À LA LIAISON CHIMAY-COUVIN DE L'ÉTUDE DE REDÉPLOIEMENT DE LA ZONE « PHILIPPEVILLE-COUVIN »

Pour avis, document préparatoire transmis

3.3 ZONE « CHIMAY – BEAUMONT »

Nombreux projets de développement de l'offre sur le bassin de Charleroi :

- lancement d'une étude de Plan Urbain de Mobilité
- projet de déploiement d'un BHNS sur les N5 et N53 d'ici 2025
- NOUVEAU : extension de la ligne de métro vers Châtelet et le futur Grand Hôpital de Charleroi sur le site des Viviers à Gilly.
 - Projet inclus dans le plan de relance européen ce qui implique, pour bénéficier des fonds européens, qu'il est impératif que l'entièreté du projet soit réalisée pour 2026.

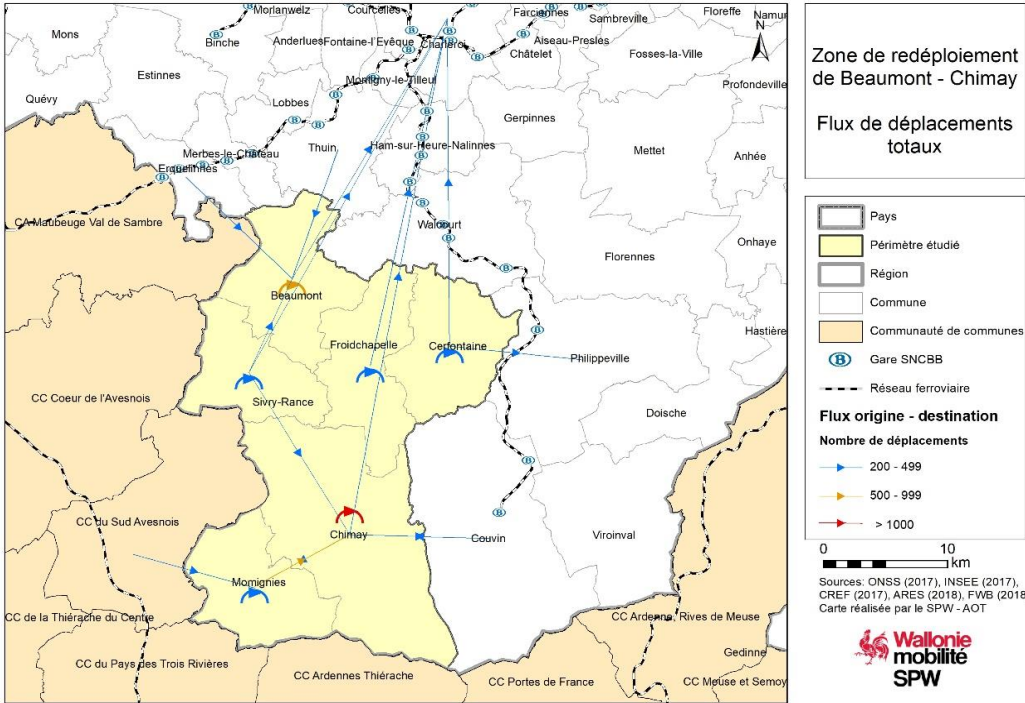
Vu le timing incompressible imposé par l'Union européenne

- ➔ Priorisation des projets et des études s'est avérée nécessaire pour l'OTW en faveur des redéploiements à organiser autour du BHNS et du « M5 »
- ➔ Cela implique le report de l'étude de redéploiement de la zone « Chimay - Beaumont » pour après 2023.

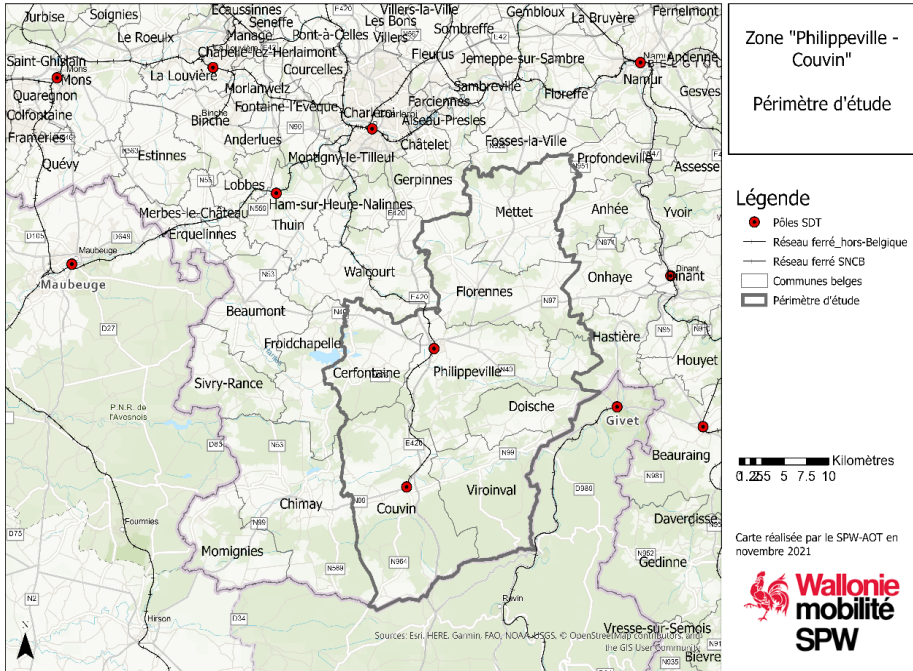
3.3 ADAPTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Sur base du diagnostic réalisé, nous proposons d'intégrer à la zone de redéploiement adjacente « Philippeville – Couvin », dont l'étude tactique se déroule au premier semestre 2022 :

- la commune de Cerfontaine
- la liaison « Chimay – Couvin »



3.3 ADAPTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



Zone "Philippeville - Couvin"
Périmètre d'étude

- Légende**
- Pôles SDT
 - Réseau ferré_hors-Belgique
 - Réseau ferré SNCB
 - Communes belges
 - ▭ Périmètre d'étude

0 2.5 5 7.5 10 Kilomètres

Carte réalisée par le SPW-AOT en novembre 2021



Cerfontaine	4 923 hab.	Mettet	13 157 hab
Couvin	13 826 hab.	Philippeville	9 185 hab
Doische	2 968 hab	Viroinval	5 639 hab
Florennes	11 261 hab		
		TOTAL	60.959 hab.

3.3 PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

L'Organe prend acte du report après 2023 de l'étude de redéploiement de la zone « Chimay – Beaumont », au vu des enjeux liés à l'extension du métro léger de Charleroi vers le GHDC.


Considérant le diagnostic posé par l'AOT, l'Organe recommande toutefois d'intégrer au périmètre de la zone « Philippeville – Couvin » (dont l'étude s'initie) la commune de Cerfontaine et la liaison entre Chimay et Couvin.

L'Organe demande également de planifier les redéploiements nécessaires autour du futur BHNS et du futur « M5 » vers le GHDC.

4. MISES EN ŒUVRE DU PLAN TRANSPORT DÉTAILLÉ TEC 2021-2022

4.1. NOUVELLE ÉTAPE D'AMÉLIORATION DE L'OFFRE SUR LA LIGNE A (CHARLEROI SUD – AÉROPORT)

Pour information



A AEROPORT →

Ligne A

Actuellement

Fréquence 30 min de 4h30 à 23h30

Toute l'année

Projet

Fréquence 20 min de 4h20 à 23h40

Toute l'année

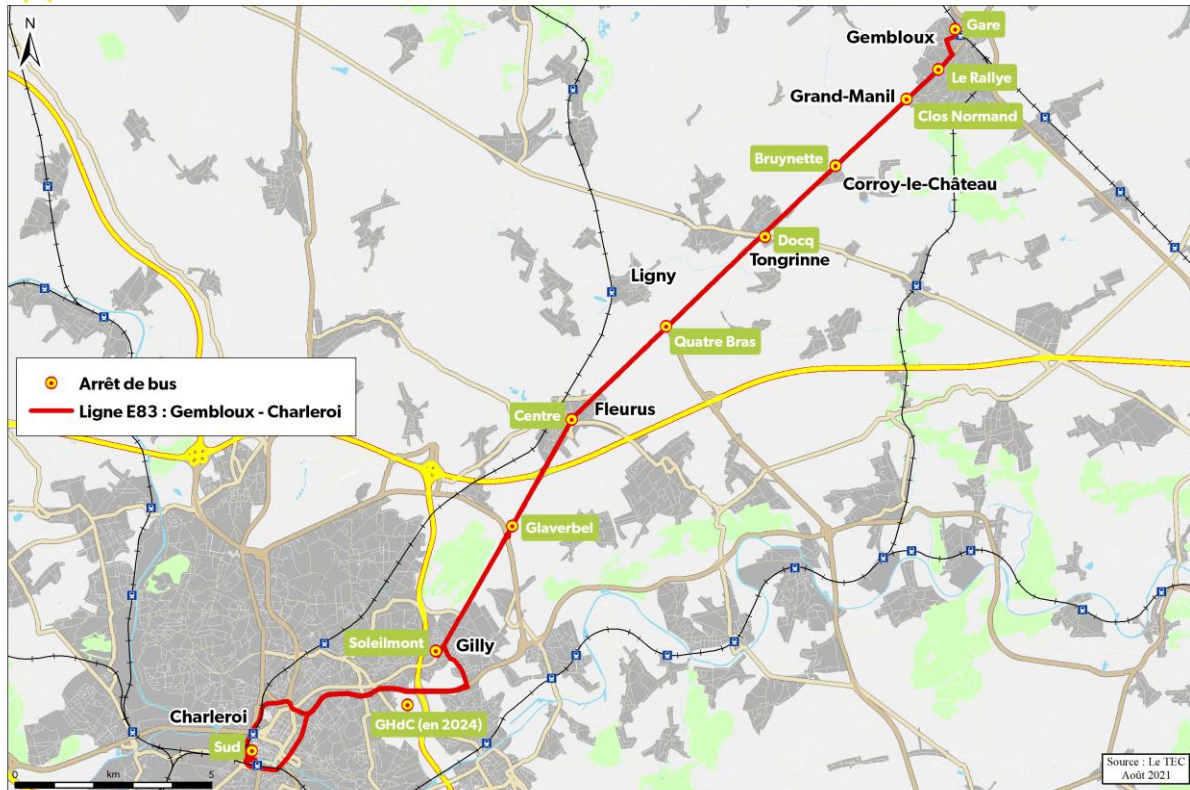
Quid des PAE ?

4.2. MISE EN SERVICE DE LA LIGNE EXPRESS E83 GEMBLoux-CHARLEROI

Pour information

4.2 Mise en service de la ligne E83 : Gembloux – Charleroi (09/22)

Ligne Express E83 : Gembloux - Charleroi



Arrêt de bus

- **Gembloux : Gare**
- **Gembloux : Le Rallye**
- **Gembloux : Clos Normand**
- **Corroy-le-Château : Bruynette**
- **Tongrinne : Docq**
- **Ligny : Quatre Bras**
- **Fleurus : Centre**
- **Fleurus : Glaverbel**
- **Gilly : Soleilmont**
- **GHdC (en 2024)**
- **Charleroi : Sud**

Itinéraire

Principalement sur l'axe N29, N90
et le ring de Charleroi

4.2 Mise en service de la ligne E83 : Gembloux – Charleroi (09/22)

Arrêt de bus : accessibilité PMR

	VERS GEMBOUX	VERS CHARLEROI	
CHARLEROI Sud	C	C	Après travaux
GILLY Soleilmont	P	P	
FLEURUS Glaverbel	I	I	
FLEURUS Centre	P	P	
LIGNY Quatre Bras	Inexistant	I	
TONGRINNE Docq	P	I	
CORROY-LE-CHATEAU Bruynette	C	I	
GRAND-MANIL Clos Normand	I	I	
GEMBOUX Le Rallye	I	I	Travaux prévu
GEMBOUX Gare	P	P	



P	Praticable
C	Conforme
I	Impraticable
NA	Non audité

4.2 Mise en service de la ligne E83 : Gembloux – Charleroi (09/22)

Attente de l'AOT / Propositions du TEC




- Liaison Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi
- Express bi-directionnelle
- PAE de Fleurus-Martinrou, pôle universitaire ULG-Gembloux, ~~PAE de Sauvenière en HP~~
- Correspondances SNCB : en gare de Gembloux vers Bruxelles
- Matériel roulant : autocar confort 12 m, capacité normale
- NDS : 1 passage par heure et par sens entre 6h et 20h du lundi au vendredi, toute l'année
- Samedi : 1 passage toutes les 2 heures et par sens entre 6h et 20h, toute l'année
- Pas de desserte le dimanche
- Offre : +/- 250.000 km/an => +/- 240.000 km/an
- 7798 passages
- Vitesse commerciale : 35,7 km/h
- Tarification Express




4.2 Mise en service de la ligne E83 : Gembloux – Charleroi (09/22)

Changements depuis l'OCBM de mai 2021




- **Décision de ne pas desservir le PAE de Sauvenière pour garantir la fiabilité des temps de parcours et augmenter la vitesse commerciale car**
 - existence d'une alternative cadencée avec la ligne 148
 - existence du RAVEL bien aménagé partant de la gare et longeant le PAE
 - perte de temps à traverser la trémie souvent congestionnée
- **Décision de rester sur la N29 et de ne pas desservir la gare de Fleurus pour garantir la fiabilité des temps de parcours et augmenter la vitesse commerciale car**
 - manque de fiabilité des temps de parcours : passage à niveau, stationnements problématiques, circulations difficiles aux abords des écoles
 - privilégier la liaison en train entre Fleurus et Charleroi
- **Décision de rester sur la N29 et de ne pas desservir finement Sombreffe et Ligny car**
 - Offre actuelle existante et répondant à ce besoin avec la 147a
 - Lors de l'opérationnalisation du PRTP de la zone de Gembloux et suite aux conclusions de la participation citoyenne, nous analyserons la possibilité de mettre en œuvre le passage de la E83 par le centre de Sombreffe centre et Ligny.




4.2 Mise en service de la ligne E83 : Gembloux – Charleroi (09/22)

  	E83 Gembloux - Charleroi (Charleroi) SCOLAIRE														
Jour(s) de circulation	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345
Circulation exceptionnelle															
Renvoien bas de page															
Gembloux (Gare Quai3)	06:08	07:08	08:08	09:08	10:08	11:08	12:08	13:08	14:08	15:08	16:08	17:08	18:08	19:08	
Conroy-le-Château (Bnynette)	06:18	07:19	08:19	09:18	10:18	11:18	12:18	13:18	14:18	15:19	16:19	17:19	18:19	19:18	
Tongrinne (Doq)	06:22	07:24	08:24	09:22	10:22	11:22	12:22	13:22	14:22	15:24	16:24	17:24	18:24	19:22	
LIGN Y Quatre Bras	06:27	07:31	08:31	09:27	10:27	11:27	12:27	13:27	14:27	15:31	16:31	17:31	18:31	19:27	
FLEURUS Centre	06:32	07:39	08:39	09:32	10:32	11:32	12:32	13:32	14:32	15:39	16:39	17:39	18:36	19:32	
GILLY Soilmont (M)	06:44	07:52	08:52	09:44	10:44	11:44	12:44	13:44	14:44	15:52	16:52	17:52	18:48	19:44	
Charleroi (Gare du Sud)	06:56	08:06	09:06	09:56	10:56	11:56	12:56	13:56	14:56	16:06	17:06	18:06	19:00	19:56	
N um éro de voyage	1654	1655	1656	1646	1647	1648	1649	1650	1651	1664	1665	1666	1667	1668	

  	E83 Gembloux - Charleroi (vers Gembloux) SCOLAIRE														
Jour(s) de circulation	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345	12345
Circulation exceptionnelle															
Renvoien bas de page															
Charleroi (Gare du Sud)	06:05	06:59	07:58	09:05	10:05	11:05	12:05	13:05	14:05	14:59	15:58	16:58	18:03	19:05	
GILLY Soilmont (M)	06:20	07:14	08:14	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	14:20	15:14	16:14	17:14	18:19	19:20	
FLEURUS Centre	06:33	07:28	08:28	09:33	10:33	11:33	12:33	13:33	14:33	15:28	16:28	17:28	18:33	19:33	
LIGN Y Quatre Bras	06:38	07:33	08:33	09:38	10:38	11:38	12:38	13:38	14:38	15:33	16:33	17:33	18:38	19:38	
Tongrinne (Doq)	06:43	07:39	08:39	09:43	10:43	11:43	12:43	13:43	14:43	15:39	16:39	17:39	18:43	19:43	
Conroy-le-Château (Bnynette)	06:47	07:45	08:45	09:47	10:47	11:47	12:47	13:47	14:47	15:45	16:45	17:45	18:47	19:47	
Gembloux (Gare)	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	
N um éro de voyage	1687	1674	1675	1676	1677	1678	1679	1680	1681	1682	1683	1684	1685	1686	

4.2 Mise en service de la ligne E83 : Gembloux – Charleroi (09/22)

  		E83 Gembloux – Charleroi (vers Charleroi) SAM ED I												
Jour(s) de circulation		6	6	6	6	6	6	6						
Circulation exceptionnelle														
Renvoien bas de page														
Gembloux (Gare Quai 3)		07:34	09:34	11:34	13:34	15:34	17:34	19:34						
Conroy-le-Château (Bruynette)		07:44	09:44	11:44	13:44	15:44	17:44	19:44						
Tongrinne (Docq)		07:48	09:48	11:48	13:48	15:48	17:48	19:48						
LIGNY Quatre Bras		07:53	09:53	11:53	13:53	15:53	17:53	19:53						
FLEURUS Centre		07:58	09:58	11:58	13:58	15:58	17:58	19:58						
GILLY Soleilmont (M)		08:10	10:10	12:10	14:10	16:10	18:10	20:10						
Charleroi (Gare du Sud)		08:22	10:22	12:22	14:22	16:22	18:22	20:22						
N um éro de voyage		1654	1656	1647	1649	1651	1665	1688						

  		E83 Gembloux – Charleroi (vers Gembloux) SAM ED I												
Jour(s) de circulation		6	6	6	6	6	6	6						
Circulation exceptionnelle														
Renvoien bas de page														
Charleroi (Gare du Sud)		06:35	08:35	10:35	12:35	14:35	16:35	18:35						
GILLY Soleilmont (M)		06:50	08:50	10:50	12:50	14:50	16:50	18:50						
FLEURUS Centre		07:03	09:03	11:03	13:03	15:03	17:03	19:03						
LIGNY Quatre Bras		07:08	09:08	11:08	13:08	15:08	17:08	19:08						
Tongrinne (Docq)		07:13	09:13	11:13	13:13	15:13	17:13	19:13						
Conroy-le-Château (Bruynette)		07:17	09:17	11:17	13:17	15:17	17:17	19:17						
Gembloux (Gare)		07:25	09:25	11:25	13:25	15:25	17:25	19:25						
N um éro de voyage		1687	1674	1676	1678	1680	1682	1684						

4.3. REPRISE DU R'BUS EN LIGNE PUBLIQUE

Pour information



R'BUS

- Reprise de la ligne dans l'offre de référence TEC
 - Itinéraire inchangé et horaire identique à l'actuel
 - Quand ? Printemps 2022



5. RÉSEAU STRUCTURANT FERROVIAIRE : ADAPTATIONS OPÉRATIONNELLES SNCB À COURT TERME

Pour information





Plan de transport 12/2020 - 2023

Projets implémentés à partir de décembre 2021





Amélioration des amplitudes à partir de décembre 2021

PROVINCES DE CHARLEROI ET NAMUR

Adaptation proposée	N° relation	N° train	Caractéristiques	Horaires 13-12-2020				N° train	Nouvel horaire 12-12-2021			
Prolongement S61 4571 jusqu'à Namur au lieu de Charleroi-Sud	S61	4571	Lundi au vendredi	Ottignies	21:25	Charleroi-S	22:11	4571	Charleroi-S	22:17	Namur	23:11
Nouveau S61 4593 Namur - Charleroi-Sud	S61		Lundi au vendredi	-	-	-	-	4593	Namur	21:51	Charleroi-S	22:44

RRR N67: circule toute l'année et en semaine

RRR R67: circule toute l'année et le week-end

6. ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC DES SITES TOURISTIQUES : PRÉSENTATION DU PROJET RÉGIONAL

Pour information



6. ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC DES SITES TOURISTIQUES : PRÉSENTATION DU PROJET RÉGIONAL

- **Situation actuelle en Région wallonne**
Absence de dispositif d'identification des besoins d'accessibilité en TC des sites touristiques (périodes de vacances et weekend)
- **Genèse du projet**
 - ✓ Volonté d'améliorer l'accessibilité des sites touristiques wallons exprimé dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 (lien avec la Ministre De Bue)
 - ✓ Co-construction du projet entre le SPW M&I et le CGT (Commissariat Général au Tourisme)
 - Chefs de projet : Laurent Delaite (SPW MI AOT) et Vanessa Grandgagnage (CGT)
 - ✓ Projet repris dans le Contrat d'Administration SPW 2021-2025
- **Parties prenantes pressenties**
OTW, Cabinet HENRY, Cabinet DE BUE, SNCB, UVCW, Wallonie Belgique Tourisme, Attractions et Tourisme Asbl, la Centrale Régionale de Mobilité, les Maisons du Tourisme en Wallonie (ex.: Maison du Tourisme Pays des Lacs de l'Eau d'Heure)
- **Projet sur plusieurs années jusque 2023**



6. ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC DES SITES TOURISTIQUES : PRÉSENTATION DU PROJET RÉGIONAL

- Objectifs
 1. Favoriser le transfert modal et l'intermodalité des personnes par le développement de solutions dédiées et innovantes
 2. Améliorer l'accessibilité en transports publics des sites et attractions touristiques wallons
 3. Dynamiser le tourisme en Wallonie
- Périmètre
 - ✓ Benchmark succinct
 - ✓ Identification et priorisation des sites touristiques pertinents à connecter et des besoins temporels (semaine ; weekends et jours fériés ; vacances) en Wallonie
 - ✓ Définition de l'offre en lien avec la feuille de route stratégique d'évolution de l'offre de transport public sous cette législature (développement et redéploiement) et définition des public-cibles prioritaires, y compris depuis les régions frontalières
 - ✓ Accompagnement de la mise en œuvre et communication



6. ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC DES SITES TOURISTIQUES : PRÉSENTATION DU PROJET RÉGIONAL

- Indicateurs de réussite
 - Nombre de sites touristiques desservis par une offre adéquate (à définir par catégorie de sites) de TC au regard du potentiel
 - Nombre de visiteurs utilisant les TC pour se rendre aux sites touristiques
 - Nombre de modifications/créations d'offre en TC pour améliorer l'accessibilité des sites touristiques
- Livrables finaux
 - Liste des sites touristiques prioritaires à desservir en TC avec le niveau de service cible attendu par catégorie
 - Planification de modification/création de lignes
 - Identification des aménagements à réaliser en termes d'intermodalité pour favoriser l'accessibilité en TC
 - Outils de communication externe concernant l'accessibilité en TC des sites touristiques



6. ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC DES SITES TOURISTIQUES : PRÉSENTATION DU PROJET RÉGIONAL

- Etat d'avancement
 - Été 2021: réalisation d'une vingtaine de quick wins dont la ligne 21 Charleroi Sud – Centre de délasserment de Marcinelle
 - Sites des barrages de l'Eau d'Heure: analyse de données origine-destination:
 - Accès vers les sites ou les centres d'hébergement
 - Accès depuis les centres d'hébergement vers les sites



6. ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT PUBLIC DES SITES TOURISTIQUES : PRÉSENTATION DU PROJET RÉGIONAL

- Contribution locale ?
 - Relais vers des acteurs locaux en matière touristique dans le cadre des redéploiements de l'offre
 - Avis OCBM sur les POI à desservir dans le cadre du développement de l'offre



7. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT PUBLIC

Pour information



Abris aux arrêts d'autobus

Rappel des règles d'installation, de subsidiation et d'entretien





3 types d'abris

1. Publicitaires / non subsidiables
2. Standards / subsidiables
 - a) aluminium
 - b) bois
 - c) béton
3. Non-standards / subsidiables sous conditions
 - a) abris non-standards
 - b) constructions locales
(ex: réhabilitation d'anciens bâtiments, couplage avec cabine électrique,...)



Abris non-subsidiables (publicitaires)

- La commune consulte les entreprises spécialisées
- La commune et l'entreprise retenue concluent une convention
- La commune consulte le TEC pour l'emplacement futur de l'abri
- Le TEC marque son accord
A.R. du 15/09/1976 - Règlement sur la police des transports... :
Aucun abri ne peut être placé sans l'avis favorable de l'exploitant (Art.4 § 5)
- L'abri est fourni, placé et entretenu par l'entreprise retenue
NB : le TEC DOIT être prévenu du planning pour pouvoir organiser la pause de ses informations

Abris subsidiables

Le TEC intervient à hauteur de 80 % du coût

Deux procédures de subsidiation distinctes selon le type d'abris :

a) les abris standards

- la commune paie les 20% à sa charge
- le TEC commande l'abri et le fait placer

b) les abris non-standards

- la commune commande, paie et fait placer l'abri
- le TEC rembourse, après réception conforme, les 80% à sa charge

NB : le subside est limité au montant du subside accordé pour un abri standard de surface équivalente; si la facture est inférieure, le subside sera alors de 80% de cette facture.

Abris subsidiables - standards



Abris subsidiables – non-standards



Abris subsidiables à quelles conditions?

- Accessible aux PMR
Le niveau du sol intérieur de l'abri est de niveau avec les abords
- En recul de minimum 1,20 m du bord de voirie
- Muni d'une poubelle
- Muni d'au moins une valve horaire
- Muni d'un banc (ou dispositif similaire)
- Muni d'un panneau latéral vitré permettant au public de voir arriver le bus, aux conducteurs d'autobus d'acter la présence de passagers.

Accessibilité aux PMR



Abris subsidiables

convention avec le TEC

- La commune met gratuitement l'emplacement à disposition du TEC
- Le TEC prend à sa charge 80% du coût de l'abri
Dans le cadre du soutien au développement de l'offre, un budget supplémentaire pour 26 abris vélos a été dégagé par la Région Wallonne en 2021, nous prenons 100% du coût d'un abri standard situé sur une ligne express.
 - L'appel à candidature est lancé sur base de la procédure de demande de subvention existante.
- La commune est propriétaire de l'abri et, à ce titre, l'entretient pendant 12 ans c'est-à-dire
 - elle le nettoie régulièrement (vitres et/ou panneaux, siège(s), valves, socle en béton, crépines des descentes d'eau, égouttage du toit...),
 - elle remplace les vitres ou panneaux brisés et remet en état toute dégradation dès la constatation,
 - elle vide la poubelle, enlève l'affichage sauvage, efface les tags dès la constatation

NB : si un abri vient en remplacement d'un plus ancien, la commune prend à sa charge son démontage et évacue l'abri à remplacer.



SPOC

OTW-DG/INFRA:

Gioacchino Volpe

gioacchino.volpe@letec.be

Direction territoriale Charleroi :

Laurent Galland

Laurent.galland@letec.be

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

*Principes d'aménagements des infrastructures routières
en faveur des transports en commun*



Disponible sur letec.be/communes



Stationnement pour vélos aux arrêts de bus



Boxes vélos - opportunités 2021

- Appel à candidatures selon la procédure actuelle
- En soutien au développement de l'offre
- Pour rendre le réseau Express encore plus attractif

Boxes vélos – procédure actuelle

- L'Administration communale :
 - Sollicite l'accord de la Direction territoriale du TEC
 - Lance un marché public de fourniture et placement
 - Dépose un permis d'urbanisme
 - Transmet les documents relatifs au marché public
 - Transmet la facture ou le décompte final en cas d'un travail en régie
 - Signe une convention
 - Elabore un dispositif de maintenance dès l'ouverture du projet

Boxes vélos - procédure actuelle

- Direction Territoriale
 - Accompagne pour sélectionner les arrêts
 - Complète la demande et la transmet
 - Etablit le PV de réception
- L'Opérateur de Transport de Wallonie
 - S'engage à subventionner 80% du coût
 - Elabore la convention des droits et obligations des parties

Boxes vélos – réflexion en cours

Favoriser l'installation des équipements

- Démarcher pour simplifier l'octroi des Permis d'Urbanisme
- Proposer un catalogue de boxes en standard
(Comme pour les abris)



Boxes vélos – réflexion en cours

- Sécuriser pour favoriser le report modal
 - Le stationnement (boxes, autres ...)
 - L'accessibilité via carte MOBIB (à moyen terme)
- Facteurs de succès pour placer les boxes :
 - Contrôle social important
 - Présence de cheminements cyclables
 - Aux Terminus, pôles, gros arrêts, lorsque des besoins sont avérés
 - Mise en œuvre d'un plan de communication sur la présence et l'utilisation des équipements

MERCI !

TEC

Prochaine réunion de l'OCBM au printemps 2022

Merci pour votre attention,
n'hésitez pas à nous contacter :

bassins.mobilite@spw.wallonie.be